

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-VICTOR MALESCOURS
Séance du 27 août 2026 à 20h30

Date de la convocation : 21 août 2026

Nombre de membres : afférents au Conseil Municipal : 15

- En exercice : 15
- Présents : 11
- Excusés : 4
- Absent : 0

L'an deux mille vingt-six le 27 août à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-VICTOR MALESCOURS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil de la Mairie, sous la présidence de Yves BOMPUIS, Maire.

Présents : Yves BOMPUIS, Maire – Elisabeth ROYON, Frédéric TEYSSIER, Béatrice BROCARD adjoints

Jacques FAVARON – Edith TORRES – Philippe SOUQUE – Thomas FERREOL – Katia CAREL - Sébastien RIEU - Daniel BLACHON

Excusés : Valérie RIBOUAT - Maryline BONELLO - Emilie PATOUILLARD - Nicolas MELLADO

Absent : -

Katia CAREL est désignée secrétaire de séance.

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 18 juin 2026

Monsieur le Maire présente le procès-verbal du Conseil Municipal du 18 juin 2026. Il fait lecture des délibérations prises.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du 18 juin 2026.

2. Lecture des décisions du Maire

Conformément à l'article L2122-22 du CGCT, Monsieur le Maire donne lecture des décisions du Maire le procès-verbal du Conseil Municipal du 4 mai 2026. Il fait lecture des délibérations prises.

- Décision 2026-01 : Décision d'ester en justice et de désigner le Cabinet Bernard Boulloud 20 avenue Alsace Lorraine 38000 Grenoble afin de représenter et défendre les intérêts de la Commune en première instance et jusqu'à épuisement des voies de recours
- Décision 2026-02 : Souscription d'une ligne de trésorerie de 150 000 € avec la Caisse d'Epargne pour une durée d'un an.

3. Déclaration d'intention d'aliéner

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) transmise par Maître Pierre-Antoine DURON, 8 place de l'Hôtel de Ville, 42000 SAINT-ETIENNE portant sur la vente suivante :

- Propriétaire : Monsieur Pierre GLASIAN
- Acheteur : Madame Gaëlle MIELCZAREK et Monsieur Frédéric MOUTINHO
- Situation du bien : 243 chemin du Château d'Eau
- Nature du bien : Bâti sur terrain propre
- Montant : 255 000,00 €

Le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur le bâti désigné ci-dessus.

4. Personnel communal – avancement de grade et tableau des effectifs

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier les effectifs.

Monsieur le Maire indique que Madame Martine PEYRARD, secrétaire de Mairie, est susceptible d'avancer au grade de rédactrice principale 2^{ème} classe. Monsieur le Maire propose de créer l'emploi correspondant au grade de rédactrice principale 2^{ème} classe, cadre d'emploi des rédacteurs, et que la durée hebdomadaire de service qui y est attachée, est fixée à 35 heures.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de rectifier en conséquence de cette création d'emploi, le tableau des effectifs à compter du 1^{er} septembre 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la création de l'emploi correspondant au grade de rédactrice principale 2^{ème} classe, et la modification du tableau des effectifs.

5. MAM – régularisation des charges

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre du bail qui lie la Commune à la MAM'Lescours, des charges mensuelles correspondant à la consommation électrique, s'élèvent à 140,00 € par mois, soit 1 680,00 € pour une année.

Les consommations réelles sur la période de mars 2025 à avril 2026, s'élèvent à 2 679,03 €, soit un manque de 999,03 € par rapport à la somme provisionnée.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander la régularisation de cette somme à la MAM'Lescours et de fixer le montant mensuel des charges à 200,00 € à compter du 1^{er} septembre 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, la demande de régularisation et l'augmentation du montant mensuel demandé à la MAM'Lescours.

6. Réaménagement des gîtes 4 et 5 – validation bureaux de contrôles et étude de sol

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération 2026-06-07 en date du 18 juin 2026, la Commune a lancé un projet de réaménagement des gîtes 4 et 5 en gîte de groupe. Dans le cadre de ce projet, Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal qu'il convient de désigner différentes études et bureaux de contrôle.

Concernant l'étude de sol, 3 offres ont été transmises :

- Etude GéoSol
- AMGV
- CELIGEO

Concernant les bureaux de contrôle, il convient de fixer les missions de :

- Contrôle technique de construction
- Mission protection santé

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, la désignation :

- Du cabinet AMGV pour la réalisation de l'étude de sol pour un montant de 1 600,00 € HT.
- Du bureau Alpes Contrôles pour la mission de contrôle technique de construction pour un montant de 1 945,00 € HT, et pour la mission de mission protection santé pour un montant de 2 600,00 € HT.

7. Réaménagement des gîtes 4 et 5 – demande de subvention

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'estimatif du projet de réaménagement des gîtes 4 et 5 en gîte de groupe, s'élève à un montant de 290 000,00 € HT se décomposant :

- Montant des travaux 241 000,00 €
- Etudes diverses 6 285,00 €
- Maitrise d'œuvre 27 715,00 €
- Mobilier 15 000 € .

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser de solliciter :

- Une subvention de 40 000,00€ dans le cadre du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial)
- Une subvention de 58 000,00 € dans le cadre du Fonds d'Intervention Touristique 43.

Si ces subventions sont accordées, le reste à charge serait de 192 000,00€ HT. Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune bénéficie d'un fonds de concours de la Communauté de Communes Loire Semène à hauteur de 50% du reste à charge soit 96 000,00€ HT, ce qui laisserait au final, un reste à charge pour la Commune de 96 000,00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à solliciter des subventions dans le cadre du PCAET et du FIT43.

8. Réaménagement des gîtes 4 et 5 – maitrise d'œuvre

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal le calendrier envisagé pour le projet :

- Lancement du dossier de consultation des entreprises (environ 12 lots) : 15 septembre 2026
- Retour des offres : 9 octobre 2026
- Analyse des offres : du 12 au 20 octobre 2026
- Validation des offres : lors du prochain conseil le 20 ou 22 octobre 2026
- Début des travaux / notification des entreprises : le 31 octobre 2026

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 1^{er} octobre 2025 qui a attribué la maîtrise d'œuvre du projet au bureau d'études W-architectes. Monsieur le Maire présente le contrat de maîtrise d'oeuvre

qui suite à l'avant-projet et à l'estimation des travaux de 241 000,00 € décide d'appliquer un taux de rémunération à 11,50 % au lieu de 12 % initialement prévu.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le contrat ainsi que le tableau de répartition de l'ensemble des cotraitants et autorise Mr le Maire à le signer.

9. Comptes-rendus de réunions

Monsieur le Maire revient sur la réunion sur les frelons qui s'est tenu au mois de juillet à la Communauté de Communes Loire Semène. La destruction des nids de frelons asiatiques est désormais pris en charge par la Communauté de Communes Loire Semène. La procédure à appliquer est la suivante :

- Signalement du nid en Mairie avec fourniture de photo du nid
- Vérification par la Mairie et le référent frelon puis déclaration en ligne nid
- La Mairie contacte ensuite le prestataire mandaté par la Communauté de Communes Loire Semène pour la destruction du nid
- Destruction du nid par le prestataire en accord avec le propriétaire du terrain concerné
- Rapport de destruction envoyé à la Communauté de Communes Loire Semène par le prestataire
- Déclaration de destruction du nid par la Mairie

10. Divers

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'avancement des dossiers d'urbanisme qui font actuellement l'objet de conflits avec les usagers concernés.
- Madame Elisabeth ROYON informe le Conseil Municipal qu'un nouveau conseiller numérique (David BONCHE) débutera ses permanences à partir du 22 septembre 2026.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'abribus de la Fauvinière sera installé prochainement.
- Madame Elisabeth ROYON informe le Conseil Municipal qu'une commande groupée de fuel est proposée par la société 3C. Le contact sera Madame Leslie DUMOND : des informations complémentaires seront fournies aux personnes intéressées.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 21h20.

Le Maire

Secrétaire de séance

Yves BOMPUIS



Katia CAREL